

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 14 mars 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 – Un territoire qui participe à l’attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.1.1 – Faire connaître les joyaux de la biodiversité et du paysage et sensibiliser à leur préservation

Objet : Convention avec les Communautés de Communes du Parc naturel régional de Lorraine pour l’administration de la plateforme Web des vergers familiaux

Les vergers familiaux et prés-vergers sont des éléments remarquables du cadre de vie et de l’identité régionale, en particulier du territoire du PnrL. Ces types de vergers étaient très répandus au cours du XXème siècle grâce notamment à la valorisation de la mirabelle. Ils se sont raréfiés dans les années 70. Le verger familial Lorrain est aujourd’hui vieillissant et en régression. Toutefois, la Lorraine est la deuxième région française, après la Haute Normandie, à accueillir une surface aussi exceptionnelle de vergers.

En 2018, la communauté de communes des Côtes de Meuse-Woëvre dans le cadre du Plan de Paysage des Côtes de Meuse, en partenariat avec le PnrL, a initié différentes actions en faveur de la préservation des vergers familiaux. Une page web « Un verger pour des prunes » a été mise en ligne afin de permettre aux propriétaires de vergers de prêter leurs terrains à des personnes qui pourraient être intéressées par la récolte des fruits, ou l’usage du terrain, en échange de l’entretien de la parcelle.

C’est dans ce contexte que le Syndicat Mixte du PnrL propose d’élargir le concept de plateforme Web des vergers familiaux expérimenté dans le cadre du Plan Paysage des côtes de Meuse à l’ensemble des intercommunalités du territoire du PnrL. Cette plateforme Web élaborée en partenariat avec les communautés de communes adhérentes au PnrL assurera les fonctions suivantes :

- Permettre aux habitants de déposer des annonces et/ou de répondre à des annonces, pour avoir l’usage ou prêter un verger en contrepartie de son entretien.
- Matérialiser un carnet d’adresse cartographié des acteurs qui gravitent autour du sujet de la préservation et de la valorisation des vergers familiaux.
- Rassembler les connaissances pour développer, entretenir et valoriser un verger.
- Mettre en ligne sous la forme d’un agenda des événements et d’un fil actualité les actions vertueuses et événements en lien avec les vergers familiaux.

La convention annexée détermine les conditions de partenariat et les engagements du Syndicat Mixte du Parc avec les Communautés de communes, notamment concernant les sujets suivants :

- L’administration de la rubrique des « Petites annonces » de la Plateforme Web.
- La promotion de l’outil auprès de ses habitants.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D’APPROUVER** la convention de partenariat avec les Communautés de Communes adhérentes au PnrL relative à l’administration de la plateforme Web des vergers familiaux
- **D’AUTORISER** le Président du Syndicat mixte à signer cette convention.

Le Président,
Jérôme END